

# Directives de la Coupe de handball sur gazon (GFC) Année 2022 (mise à jour du 1er février 2022)

(approuvé par le comité central FSH en date du 09.12.2020)

Pour simplifier la lecture, ce document utilise la forme masculine;  
les informations s'appliquent bien entendu aux deux sexes.

## 1. Dispositions générales

- 1.1. De manière générale, l'organisation de la GFC est régie par les dispositions du règlement Coupe de handball sur gazon (Grossfeldcup, GFC).
- 1.2. Les directives ci-dessous s'appliquent en complément au règlement susmentionné. Elles sont contraignantes tant pour les équipes participantes que pour les arbitres.

## 2. Adresse de correspondance

Fédération Suisse de Handball  
Section Régions et Clubs – GFC  
Tannwaldstrasse 2  
4601 Olten  
E-mail: [arv@handball.ch](mailto:arv@handball.ch)

## 3. Direction du domaine GFC

### 3.1. Responsable de l'organisation Grossfeldcup (GFC) 2022

- Daniel Willi

Adresse: c/o Fédération Suisse de Handball  
Tannwaldstrasse 2  
4600 Olten  
Natel: +41 76 375 75 75  
E-mail: [daniel.willi@handball.ch](mailto:daniel.willi@handball.ch)

### 3.2. Responsable compétition GFC 2022

- Jonas Schneider

Adresse: c/o Fédération Suisse de Handball  
Tannwaldstrasse 2  
4600 Olten  
Natel: +41 31 370 70 05  
E-mail: [jonas.schneider@handball.ch](mailto:jonas.schneider@handball.ch)

### 3.3. Attribution des arbitres et tâches spécifiques

- Bruno Künzle

Adresse: Glärnischweg 2  
8604 Volketswil  
Natel: +41 79 541 63 53  
E-mail: [bruno.kuenzle@handball.ch](mailto:bruno.kuenzle@handball.ch)

#### 4. Date de finale de la GFC

- 4.1. 76<sup>e</sup> Grossfeldcup (GFC) de la FSH : samedi 2 juillet 2022
- Suhr, complexe sportif Hofstattmatten
  - Organisateur local : HSC Suhr Aarau avec Dieter Burger et Toni Kern

#### 5. Mode

- 5.1. Un minimum de 4 équipes et un maximum de 16 équipes participeront à la finale du GFC. Pour le GFC final, le mode de jeu sera communiqué avec la communication de l'horaire du jeu.
- 5.2. Deux terrains de gazon seront à disposition en parallèle (normes d'un terrain de foot).
- 5.3. Un match réunit 18 joueurs au maximum. Pour d'autres directives, voir Règlement de la Coupe de handball sur gazon (GFC).
- 5.4. Le tournoi est mixte.

#### 6. Classement

- 6.1. Le classement est effectué selon le Règlement des compétitions (RC) de la FSH.
- 6.2. En cas d'égalité de points, les facteurs suivants permettent de départager les équipes :
- la rencontre directe;
  - la différence de buts;
  - le plus grand nombre de buts marqués et
  - le jet de 14 m (organisation, voir Règlement de la Coupe de handball sur gazon).

#### 7. Informations

- 7.1. Recoivent les clubs respectivement équipes annoncées à la FSH.
- 7.2. Une copie doit être remise au service compétent **Attribution des arbitres et tâches spécifiques** dans un délai de 10 jours avant la date du tournoi.
- 7.3. Le club local communiquera directement toutes les informations complémentaires (programme-cadre, restauration, etc.) aux équipes invitées.

#### 8. Arbitres

- 8.1. L'attribution des arbitres est gérée par le responsable **Attribution AR et tâches spécifiques**. Le responsable est sur place durant toute la durée du tournoi, supervise et soutien les arbitres dans la gestion administrative. Les incidents particuliers (p. ex. disqualification avec rapport) doivent être consignés sur la feuille de match et retourné directement au responsable **Attribution AR et tâches spécifiques** sur place.

## 9. Indemnisation des arbitres

- 9.1. Voir Règlement Coupe de handball sur gazon (GFC):
- Art. 7: **Attribution et indemnisation des arbitres**
  - Art. 13: **Volet financier**
  - Annexe 1: Indemnisation des arbitres

## 10. Feuille de match

- 10.1. Tous les responsables d'équipe sont tenus de remplir une feuille de match (rapport de match) et de la remettre au responsable du club recevant.

## 11. Annonce des résultats

- 11.1. Les résultats seront transmis en continu au Matchcenter FSH à la fin des rencontres. Annonce de l'arbitre sur place au responsable FSH qui enverra le résultat final.

## 12. Remarques complémentaires

- 12.1. Si le terrain est impraticable la veille ou le jour du tournoi, l'organisateur doit en informer la FSH ainsi que le responsable **Attribution AR et tâches spécifiques** afin de pouvoir communiquer l'annulation à toutes les parties impliquées (clubs/équipes, arbitres etc).

Olten, 1<sup>er</sup> février 2022

**Responsables Grossfeldcup FSH**

*Resp.  
Régions et clubs:  
Daniel Willi*

*Resp.  
Compétition  
Jonas Schneider*

*Attribution AR et  
tâches spécifiques:  
Bruno Künzle*

